

---

  

---

à

S/C de

Objet : demande d'un congé pour formation syndicale, jeudi 21 novembre

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 13/11/1992 relatives aux agents non titulaires de l'État définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 21 novembre 2024 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Bourse du Travail de Paris. Il est organisé par une intersyndicale FSU, CGT, SNALC et CFDT sous l'égide de l'Institut de recherche de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, comme prévu à l'article 1 du décret 84-474 du 15 juin 1984. L'Institut de recherche de la FSU est habilité à ce titre par arrêté du 29 décembre 1999, publié au JORF du 6 janvier 2000.

A

, le